

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 18 mai 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 004-1901/17/BM**

#### **■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'animation du réseau IMED**

##### **MET 17/3446/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement ci-après dénommée IMED est une association créée en 1988, dont l'objectif est de contribuer au développement des exportations des PME régionales à travers le dispositif du Volontariat International en Entreprises (V.I.E.) en s'appuyant sur un réseau de délégués commerciaux répartis au sein de 12 délégations permanentes. Les antennes mises à disposition des entreprises pour leur projet de développement international sont situées au Maroc, Emirats Arabes Unis (Arabie Saoudite et Pays du Golfe), Mexique, Etats-Unis, Canada, Espagne, Royaume-Uni, Australie, Côte d'ivoire, Afrique du Sud et Malaisie.

Les missions :

Les actions de l'IMED reposent sur le double objet social de l'association :

- l'Assistance aux PME/PMI pour qu'elles développent leurs exportations en assurant une présence permanente à l'étranger et en leur mettant à disposition une ressource humaine via le dispositif Volontariat International en Entreprises ci-après dénommé V.I.E.,

- La formation de jeunes diplômés en leur offrant une expérience professionnelle de deux ans à l'étranger sous la procédure du Volontariat International en Entreprises (V.I.E) et leur permettre une embauche à la suite.

**Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juin 2017**

L'IMED assure le portage complet du VIE : le recrutement et la formation des VIE, la gestion administrative et matérielle, la logistique de l'accueil (bureau, visas) ; le suivi et le reporting du travail des VIE.

Les V.I.E. se forment au sein des entreprises et ensuite réalisent dans le pays choisi des missions de développement international sur une période de 12 à 24 mois telles que des études de marché terrain, une prospection commerciale, la sélection de partenaire/distributeur ou agent, un suivi commercial de longue durée ou l'organisation de tournées commerciales...

Depuis 29 ans, l'IMED a assuré 1350 missions pour le compte de 618 entreprises. Une centaine de VIE ont bénéficié de ce tremplin pour leur carrière à l'international. La plupart des VIE sont embauchés à l'issue de leur mission par une des entreprises leur ayant confié une mission.

Pour mener à bien ses missions, nombreux partenariats sont établis tels que Business France, Comité régional des CCEF, Club WTC Apex, CCI International et le Guichet de l'Export.

L'IMED propose de promouvoir le dispositif des V.I.E sous ces 3 déclinaisons : V.I.E. mutualisés, V.I.E. mutualisés en filière et V.I.E. à temps plein.

#### Résultats 2016 et objectifs 2017 :

Couverture internationale :

- Ouverture d'un bureau au Royaume-Uni (Londres) en janvier 2016
- Un bureau en Afrique du Sud (Johannesburg) en mai 2016
- Un bureau en Suède en mai 2016

Dispositif VIE :

V.I.E mutualisé : l'IMED est précurseur du dispositif de VIE à temps et coûts partagés en France

- Résultats 2016 :
  - 12 VIE mutualisés
  - 19 entreprises aidées
  - 21 missions réalisées
- Objectifs 2017 : 15 VIE mutualisés

V.I.E à temps plein : Les VIE à temps plein en poste représentent à l'étranger des Ambassadeurs de la Région et de la Métropole.

Un nouveau programme sur 3 ans engagé depuis 2015 avec la Région prévoit le portage de 26 VIE à temps plein sur 12 mois pour autant d'entreprises.

- Résultats 2016 : 17 des 26 VIE réalisés ou en cours.
- Objectifs 2017 : Finalisation du programme + Mise en œuvre de 17 nouveaux VIE à temps plein pour la reconduction du programme triennal 2017/2018/2019

VIE Filière :

- Résultat 2016 : Avec le Pôle Mer Méditerranée, a été réalisée une implantation d'un VIE aux Etats-Unis (San Diego) pendant 12 mois

#### Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'IMED pour 2017 s'élève 1.372.250€ soit 9.5% de plus qu'en 2016 (1.253.100€)

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

904.000 euros : Salaires et charges  
210.800 euros : Loyers et charges

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juin 2017

125.700 euros Achats  
70.400 euros Frais de missions  
61.350 euros : Services extérieurs

*La part des salaires et charges s'élèverait à 65.8% du montant des dépenses (73.3 % en 2015).*

Les recettes sont constituées par :

1.074.750 euros Facturation Entreprises  
287.500 euros Subvention sollicitée à la Région Paca dont :  
175.000 euros VIE mutualisés  
112.500 euros VIE temps plein  
10.000 euros Subvention sollicitée à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Une subvention de 20.000 euros était reçue par le passé de la part du Conseil Départemental ; laquelle ne peut plus être allouée sur l'exercice 2017.

La part de la facturation auprès des entreprises représente 69,5% du montant total des recettes (elle était de 62,80% en 2015)

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2017 une subvention de 5.000 euros à l'association IMED, à l'instar de l'exercice précédent, et d'approuver la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de contribuer au développement des exportations des PME sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association IMED au titre de l'année 2017.

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juin 2017

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la Métropole– chapitre 65 – article 6574  
« subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL